

Il n'a pas été facile de transcrire les délibérations de l'année 1935 puisque l'on s'est aperçu que plusieurs délibérations portaient le même numéro et qu'elles n'étaient pas toutes précisément datées.

## Séance du 27 février 1935

### Délibération N° 1051 Assistance aux vieillards 1935

L'an mil neuf cent trente-cinq, à sept heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni en la salle de la mairie sous la présidence de M. Leroy Georges Fernand (le vingt sept février) Présents: M.M. Leroy, Demézières, Fritsch, Guéret, Guyot, Terlet Wanaverbecque, Schacher, Nusz, Nique et Caillié. Absents: M.M. Théveny Le Conseil municipal est appelé à dresser la liste des personnes appelés à bénéficier de l'allocation accordée à l'assistance aux Vieillards. Après délibération, le Conseil admet à participer à l'assistance aux vieillards et comme en remplissant les conditions les nommés ci-après 1 Plonquet Julie veuve Guyot; 2 Connois Julia veuve Adam

### Délibération N° 1052 Assistance médicale 1935

Vu la circulaire de M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale, article 12 de la loi de 1793 et 59 de la loi de 1930 ayant trait à l'établissement de la liste des indigents admis aux secours de l'assistance médicale gratuite pour l'année 1935, savoir:

#### 1° Assistés ne bénéficiant pas des assurances sociales

1	Plonquet Julie veuve Guyart	94 ans	Pinon
2	Boudier Jacqueline	12 ans	"
3	Bocquet Gaston	34 ans	"
4	Hammascher Christiane	12 ans	"
5	Hammascher Roland	9 ans	"
6	Hammascher Charlotte	8 ans	"
7	Hammascher Yolande	7 ans	"
8	Stourbe Derigny	51 ans	"
9	Stourbe Marie Louise	10 ans	"
10	Stourbe Marcel	12 ans	"
11	Stourbe paulette	6 ans	"
12	Tinot Carbonnier	31 ans	"
13	Tinot Paulette	10 ans	"
14	Tinot Paul	11 ans	"
15	Bocquet Olga	28 ans	"
16	Bocquet Michel	6 ans	"
17	Bocquet Serge	3 ans	"
18	Bernoier (par Chailvois)		

#### 2° Assurés sociaux

1	Meunier Braconnier	47 ans	Pinon
2	Meunier Micheline	5 ans	"
3	Meunier Michel	6 ans	"
4	Cadot Eduin	48 ans	"

### Délibération N° 1053 Biens communaux.

3e Division. 1er Bureau Vu. Laon, le 12 mars 1935. Le Préfet: Pour le Préfet, le chef de division. Signé illisible

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le location des parcelles des terrains communaux du lieu dit: la Montagne lots: Délibération N° 1 et 2 adjudés 51 F lots: Délibération N° 5 et 6 adjudés 40 F et la parcelle lieu dit:

le Grand Arrivoir adjudgée 40 F, soit au total 131 F loués par bail du 22 août 1931 à monsieur Leroy Normand ? N'ayant fait l'objet d'aucun règlement pour l'année 1934 et de plus ces terrains se trouvant en mauvais état de culture, propose de demander à Monsieur le Préfet l'annulation du bail, le susnommé étant notoirement insolvable et d'accepter en non valeur le loyer de 1934. Ces terrains pourraient faire l'objet d'une nouvelle adjudication le plus tôt possible. Le bail compterait à partir du 11 novembre 1934 pour se terminer le 11 novembre 1939. Après délibération, le Conseil y donne un avis favorable.

#### **Délibération N° 1054 Legs Richet, Hain et Fauquenot.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir l'emploi du legs Richet accepté par délibération du Conseil municipal en date du 8 septembre 1934 et approuvé par Monsieur le Préfet et propose d'affecter le montant de l'achat de rentes 3% sur l'Etat. Demande également que le produit des arrérages éventuels du dit legs ainsi que ceux des legs Hain et Fauquenot, acceptés antérieurement soit versé au profit de la commune. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Préfet que les arrérages des dits legs soient versés au profit de la commune.

#### **Délibération N° 1055 Demande de crédit de 4000 F.**

3e Div. 1er B. Vu et approuvé Il est ouvert au budget de l'exercice 1935 un crédit de 4000 F. Laon, le 7 mars 1935. Pour le Préfet, le secrétaire général. Signe Delaume.

Monsieur le Président expose à l'assemblée ce qui suit: pour régler les travaux exécutés à l'intérieur de la nouvelle classe : Éclairage, clôture, water ? et factures diverses de fournitures: Mondaine à Anizy le Château et Lagure à Soissons, il y aurait lieu de disposer de la somme de 4000 F. A cet effet, Monsieur le Président demande l'avis de l'assemblée. Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise monsieur le maire à demander à Monsieur le Préfet de disposer de la somme de 4000 F à prendre sur les fonds libres de la caisse municipale.

#### **Délibération N° 1056 Hospitalisation de Blois Charles**

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée d'une demande d'hospitalisation concernant M. Le Blois Charles comme ayant résidé à Pinon de 1922 à 1931. Le Conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable à la demande d'hospitalisation.

#### **Délibération N° 1057 Hospitalisation Vairon Guenard**

Monsieur le Président soumet à l'assemblée une demande d'hospitalisation en faveur de madame Vairon Guenard ? Comme ayant résidé à Pinon Le Conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

#### **Délibération N° 1058 Terrain Vairon**

Monsieur le maire expose qu'à la suite de l'exécution du plan d'alignement homologué par M. le Préfet de l'Aisne à la date du 30 juin 1924, il a été reconnu que pour la création de la place publique il avait été nécessaire de faire une emprise sur une parcelle appartenant à monsieur Vairon Henri. Monsieur Vairon ayant accepté de faire donation du dit terrain à la commune de Pinon, mais vu les frais occasionnés à la commune par cette donation, il serait préférable d'en faire l'acquisition aux conditions fixées au procès-verbal de délimitation et l'estimation faite par Monsieur Brazier et Mahoudeaux le 1 juillet 1933, soit 160 mètres carrés à raison de trois francs le mètre carré, au total quatre cent quatre-vingts francs. Monsieur Vairon Henri accepte de vendre la dite portion de terrain aux conditions sus-énoncées. le Conseil étant d'accord, demande à Monsieur le Préfet d'autoriser monsieur le maire à passer cet acte et vu le peu d'importance, de dispenser des formalités de purger d'hypothèques légales.

## Séance du 29 mars 1935

### **Délibération N° 1059 Monument au Roi Alexandre de Yougoslavie**

3e Division. 1e B. Il est ouvert au budget additionnel 1935 un crédit additionnel de 25 F. Laon, le 29 mars 1935. P. le Préfet, le secrétaire général. Signé Delaume.

Après avoir pris connaissance de la lettre de Monsieur le Préfet en date du 1 février 1935 concernant le monument à élever à la mémoire du roi Alexandre 1er de Yougoslavie, mort tragiquement assassiné sur notre propre territoire dans des circonstances dont le souvenir douloureux étreint ??? le coeur de la nation Le Conseil municipal s'associant au désir exprimé par Monsieur le Préfet après en avoir délibéré vote la somme de 25 F en faveur du monument projeté. Cette somme sera prise sur les fonds libres de la caisse municipale. Fait et signé en séance les jour mois et an que dessus. Suivent 11 signatures.

## Séance du 12 mai 1935

### **Délibération N° 1060 Installation du Conseil municipal**

L'an mil neuf cent trente cinq, le douze du mois de mai, à dix heures du matin, les membres du Conseil municipal de la commune de Pinon proclamés par le Bureau électoral à la suite des opérations du 5 mai 1935, se sont réunis dans la salle de la mairie de Pinon, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884

Etaient présents: M.M. Leroy Fernand Wanaverbecque Louis Caillié Georges Demézières Léon Nusz Théophile Lebon Adolphe Fritsch Victor Guéret Arthur Nique Gustave Terlet Eugène Guéret Lucien Schacher Marcel.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Leroy, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M.M. Leroy Fernand, Caillié Georges, Nusz Théophile, Fritsch Victor, Nique Gustave, Guyot Lucien, Wanaverbecque Louis, Demézières Léon, Lebon Adolphe, Guéret Arthur, Terlet Eugène et Schacher Marcel dans leurs fonctions de conseillers municipaux. M. Terlet Eugène le plus âgé des membres du Conseil a ensuite pris la présidence.

### **Délibération N° 1061 Election du maire et de l'adjoint.**

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Guéret Arthur

Election du Maire. 1er tour de scrutin Le président a donné lecture des articles 76 77 et 70 ? de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Maire. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins dans l'urne	12
A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Ont obtenu:	
M. Leroy Fernand dix voix	10
Monsieur Leroy Fernand élu maire, à l'élection de l'adjoint. Le dépouillement a donné les résultats suivants:	
1er tour de scrutin	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	9

Majorité absolue 5  
 Ont obtenu: M. Demézières Léon neuf 9  
 M. Demézières Léon ayant obtenu la majorité a été proclamé adjoint (observations) Et ont signé les membres présents Le Doyen d'âge le Maire le Secrétaire les membres du Conseil Suivent 12 signatures

## Séance du 29 juin 1935

L'an mil neuf cent trente cinq, le vingt neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Leroy, Maire Présents:MM. Leroy, Nusz, Fritsch, Nique, Guyot, Wanaverbecque, Demézières, Lebon, Guéret, Terlet, Absents: MM.Caillié, Schacher

A été élu secrétaire: M. Guéret Arthur.

### **Délibération N°1042 Compte du receveur**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le compte du Receveur municipal pour l'exercice 1934, pour les recettes et dépenses présentées par Monsieur Plancq, receveur municipal, depuis le 1er janvier 1934 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend: 1 le rappel du compte de l'exercice 1933; 2 Les recettes et dépenses pendant les douze premiers mois de l'exercice 1934 ainsi que les opérations complémentaires effectuées en 1934; Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses de l'exercice 1935 arrêté par M. le Préfet et les autorisations spéciales délivrées pendant le dit exercice. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel Monsieur le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée. Délibère Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1934 sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de préfecture conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil admet

les recettes de la gestion 1934 pour	53801.29
Les dépenses pour	53249.10
Fixe l'excédent de la recette à	852.19

Et attendu que par arrêté du compte précédent le comptable a été reconnu débiteur de	24426.96
déclare le comptable débiteur sur son compte de la gestion 1934 de la somme de	25079.15

Statuant sur les opérations de l'exercice 1934 sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de préfecture admet les opérations effectuées pendant la gestion 1934 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1935; savoir:

en recette pour	58645.76
En dépense pour	56213.32
D'où résulte un excédent de recette de	2392.44
Report	2392.44

Le résultat définitif de l'exercice 1934 ayant présenté un excédent de recette de 18717.53	_____	Le résultat définitif de l'exercice 1934 égal au résultat du même exercice est un excédent de recette de	21109.97
--	-------	--	----------

Le Conseil municipal demande qu'il plaise au Conseil de préfecture qu'il soit fait droit aux motifs ci-dessus énoncés.

### **Délibération N°1043 Compte administratif**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le compte administratif de l'exercice 1934 et donne sur ce document toutes les explications qui lui sont demandées, puis il invite le Conseil municipal à choisir celui de ses membres qui exercera la présidence pendant la partie de la séance où ce compte sera examiné.

### **Délibération N°1044 Chemins vicinaux. Budgets.**

Vu la loi du 21 mai 1886, le règlement sur les chemins vicinaux, vu le projet d'autre part présenté par M.M. les ingénieurs du service vicinal pour l'année 1936 Budget additionnel.

Recettes pour	5428.19	
Dépenses pour	5428.19	
Et ceux de l'exercice 1936		
Budget primitif		
Recettes pour	14466 ""	. Dépenses pour

Approuve les dits budgets tels qu'ils sont établis.

### **Délibération N°1045 Taxe vicinale**

Vu la loi du 21 mai 1836, du 5 avril 1884, le règlement sur les chemins vicinaux, vu l'article 5 de la loi des finances du 31 mars 1903 autorisant les communes à remplacer par une taxe vicinale équivalent le produit des journées de prestations. Vu le projet présenté par les ingénieurs du service vicinal, délibère spécialement au sujet des prestations décide: les prestations et la taxe vicinale acquittables en nature seront converties en tâches

### **Délibération N°1046 Insuffisance de revenus.**

Le Conseil municipal vu le budget primitif de l'exercice 1936 a déclaré formellement voter par addition au principal des quatre contributions pour l'année 1936 les sommes ci après:

- Traitement du garde champêtre	5816	
- pour l'assistance aux vieillards, assistance médicale et protection de la santé publique		10000
Insuffisance de revenus	903.18	
	16 179.18	

### **Délibération N°1047 Budgets du Bureau de bienfaisance**

M. le Président de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance soumet à l'examen du Conseil municipal les projets des budgets additionnel 1935 et primitif 1936, établis par la Commission administrative dans sa séance du 29 juin 1935. Après en avoir délibéré et sur le vu des dits budgets, y donne un avis favorable.

### **Délibération N°1048 Commissions municipales**

En vue de la bonne administration de la commune, le Conseil municipal est appelé à désigner ceux de ses membres qui seront appelés à faire partie des diverses commissions municipales, savoir

- 1 Passage de troupes, M.M. Nusz, Lebon, Guéret
- 2 Pompe à incendie, M.M. Caillié, Lebon, Terlet
- 3 Bâtiments communaux, M.M. Terlet, Fritsch, Wanaverbecque
- 4 Eaux et bornes fontaines, M.M. Guyot, Fritsch, Terlet
- 5 Fêtes publiques, M.M. Guyot, Wanaverbecque, Guéret
- 6 Chemins et voies de communication, M.M. Nique, Terlet, Schacher
- 7 Commission scolaire, M.M. Nique, Fritsch, Nusz

### **Délibération N°1049 Acceptation d'une ristourne de 150 F offerte par la compagnie d'assurances la Mutualité Générale Approuvé le 10-7-35**

Le Conseil, vu l'exposé du maire vote le crédit nécessaire pour la révision du contrat de la responsabilité communale, et, heureux de profiter des avantages consentis par la mutualité Générale à ses anciens assurés, autorise le maire à encaisser pour le compte de la commune une somme de 150 F représentant sa part des excédents pendant la période de 5 années du contrat souscrit en 1924.

### **Délibération N°1050 Modification au tarif des eaux**

- 1) Sur observation de Mr Lebon il est admis que n'importe quel entrepreneur peut installer la conduite et le compteur d'eau aux nouveaux abonnés, à condition que cet entrepreneur se soit fait, au préalable, agréer par la municipalité
- 2) Sur demande de M. Terlet les modifications suivantes sont apportées au tarif des eaux:

A L'abonnement pour 36 m3 par an est ramené de 50 F à 45 F.

B Les m3 supplémentaires seront facturés à 0 F 60 au lieu de 0 f 40.

Sur cette question, 7 voix ont voté la modification, 3 se prononcent pour le statu quo.

### **Délibération N°1051 Conseil de Prud'hommes pour l'agriculture**

Le maire expose à l'assemblée la circulaire préfectorale relative à la création d'un Conseil de Prud'hommes section agricole. Le Conseil municipal après les explications du maire au sujet de la demande de création d'une section agricole au Conseil de Prud'hommes de Laon (lettre du Préfet du 19 juin 1935) décide qu'il ne reconnaît nullement l'urgence du fonctionnement de cet organisme; le juge de paix étant, à son avis, nettement qualifié pour les contestations pouvant s'élever entre patrons et ouvriers agriculteurs, refuse de prendre l'engagement de supporter les dépenses devant résulter du fonctionnement de cette section.

### **Délibération N°1052 Déplacement d'une lampe sur le port**

Le maire donne connaissance d'une lettre de M. Dutreire ??? dont le déplacement d'une lampe sur le port. Le Conseil décide de laisser à la commission des bâtiments communaux le soin d'examiner l'utilité de ce déplacement.

**Délibération N°1053 Défense passive** Le maire informe le Conseil des informations venant de la préfecture touchant à la construction ou à l'aménagement d'abris utilisables en cas de bombardement. Le Conseil laisse à M. le Maire le soin de rechercher à ce sujet tous renseignements utiles.

### **Délibération N°1054 Côtes irrécouvrables**

Sur communication de Monsieur le Directeur des contributions directes, le conseil municipal admet en non valeur, l'état des côtes irrécouvrables (exercice 33 et 34) présenté par l'administration.

### **Délibération N°1055 Taxe d'abattage**

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'organiser dans la commune le service d'inspection des ??? L'assemblée fixe au maximum les taxes d'abattage devant couvrir les frais d'inspection.

### **Délibération N°1056 Classificateurs**

le Conseil procède à la nomination des classificateurs pour l'année 1936.. Sont renommés ou nommés:

1) Classificateurs titulaires: M.M. Rouleau Jules, Vairon Léon, Mennesson Vun??, Leroy Gustave, Leroy-Bordeaux, Aubert

2) Classificateurs suppléants: M.M. Demézière L, Guéret Alphonse, Samuel, Gueret Arthur, Torlet Georges, Malézieux.

### **Délibération N°1057**

Le conseil procède à la nomination des répartiteurs pour l'année 1936. Sont renommés ou nommés:

1) Répartiteurs: Guéret Alphonse, Fritsch, Rouleau, Dujon, Daisonville, Béreau

2) Répartiteurs suppléants:: Labeau, Samuel, Demaret, Nusz, Sebarh ?

**Délibération N°1058** le conseil en comité secret examine plusieurs demandes d'allocations militaires et y donne avis favorable.

## **Séance du 29 juillet 1935**

### **Délibération N°1059 demande d'autorisation spéciale** Approuve le 29 juillet 1936

le maire expose à l'assemblée que le crédit porté à l'article 9 du budget primitif 1935 Confections des rôles est de 150 F, que ce crédit est sur avis du percepteur insuffisant. Le Maire demande à l'assemblée qui l'approuve de prélever sur les fonds libres la somme de 100 F pour parfaire à l'insuffisance de crédit.

## Séance du 14 août 1935

### **Délibération N°1060 Achat de terrains pour redressement du G.C. 14** Approuvé le 14 août 1935

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit: Par suite du projet de redressement des chemins de grande communication Délibération N°14 dans la commune de Pinon, travaux déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 12-9-34 sur avis de la commission départementale de l'Aisne dans sa séance du 27 août 1934, il y aurait lieu de procéder à l'acquisition des divers terrains en vue de ce redressement. Le Conseil décide l'acquisition de ces terrains dont état ci-dessous

madame veuve Pinabel et Madame Veuve Fontanie propriétaires à Pinon

1p	la Haute Bonde	sol	2A 35	60 F l'are	141 F 00
2p	idem	jardin	0A 50	"	30 F 00
1p	Le chef lieu	"	2A 99	"	179 F 40
2p	idem	sol	3A 55	"	211 F 20

Monsieur Albert Fieffé, propriétaire à Pinon

2p	la Haute Bonde	jardin	3A 37	30 F l'are	101 F 10
5p	le Chef lieu	sol	3A 16	"	94 F 80

Monsieur Bastien Judas propriétaire la Haie Meusuresse ? par Vaux Audigny (Aisne)

1p	la Haute Bonde	sol	0A 75	30 F l'are	22 F 50
2p	le Chef lieu	sol	3A 20	"	96 F

Ces offres légales ont été faites aux propriétaires intéressés et ces derniers les ont acceptées. Monsieur le Maire est donc prié de demander à Monsieur le Préfet, l'autorisation de passer les dits actes de vente et de payer les dits propriétaires sur des fonds notés au budget additionnel article 51 Vu le peu d'importance des dites ventes, Monsieur le Maire demandera la dispense de purge d'hypothèques légales.

### **Délibération N°1061 Chambres et tribunaux de commerce. Délégués.**

Monsieur le Maire signale au Conseil que les listes des électeurs

à la chambre et aux tribunaux de commerce doivent être établies dans la première quinzaine de septembre, que le conseil doit déléguer deux de ses membres pour faire partie de la commission chargée de dresser les listes électorales. Après en avoir délibéré le Conseil désigne Messieurs Torlet et Fritsch. Et ont les membres présents signé. Suivent 10 signatures.

## Séance du 7 septembre 1935

Le sept septembre mil neuf cent trente cinq à 19 heures le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Leroy, Maire.

Etaient présents: M.M. Leroy, Demézières, Guyot, Caillié, Schacher, Fritsch, Terlet, Guéret, Lebon.

Absents: M.M. Nique, Nusz, Wanaverbecque A été élu secrétaire M. Guyot. Le compte rendu de la session de mai est lu et approuvé par l'unanimité des membres présents.

### **Délibération N°1062 Taxe d'abattage**

le Maire donne communication à l'assemblée de l'arrêté qu'il a pris le 22 juillet 1935 organisant la surveillance des tueries particulières et fixant les tarifs de taxe à l'abattage suivant les animaux.

### **Délibération N°1062 Achat de matériel pour les sapeurs pompiers**

le Maire donne la parole à M. Caillié, lieutenant de la compagnie de sapeurs pompiers qui expose la nécessité d'avoir dans le vieux Pinon un dépôt de tuyaux et raccords qui permettrait une intervention rapide dans ce quartier en cas de sinistre, en attendant le matériel déposé à la mairie. Il serait nécessaire d'acheter 30 mètres de tuyau, des raccords, une lance de cuivre, le tout valant environ 500 F. Le Conseil approuve et la dépense sera imputée sur

l'article 24 du budget primitif: sapeurs pompiers- Entretien- Manœuvre.

### **Délibération N°1063 Peinture de la classe enfantine**

Le maire expose à l'assemblée que les fenêtres de la petite classe ont besoin d'être peintes. Le Conseil l'approuve. La dépense en résultant sera imputée sur l'article 46 du budget additionnel 1935.

### **Délibération N°1064 Tarif des eaux 3e Div 1er Bureau. Approuvé le 13 septembre 1935**

Le Maire expose à l'assemblée que dans la séance du 29 juin il avait été apporté une modification au règlement du service des eaux. Par suite de l'étude insuffisante de cette question il a été constaté dans l'application du nouveau règlement de nombreux inconvénients. En conséquence, le maire demande au Conseil qui l'approuve d'adopter la tarification suivante à 0 F pour une consommation maximum de 36 m<sup>3</sup> et les suppléments à 0 F 40 le m<sup>3</sup>. Le Conseil approuve ce nouveau tarif par 8 voix contre une (M. Terlet)

### **Délibération N°1065 Taxe sur mes marchands ambulants 3e Div 1er Bureau. Approuvé le 13 septembre 1935**

Le Maire expose à l'assemblée que les commerçants de Pinon vendant à Anizy sont frappés d'une taxe de 1 F par jour. Le Conseil délibère sur l'attitude à observer. Le Maire propose la résolution suivante: dans la commune de Pinon il est établi une taxe sur le colportage applicable aux personnes exerçant un commerce ambulants sur la voie publique. Le tarif en est de 1 F par jour de vente si les objets mis en vente sont transportés en voiture et de 0 F 25 s'ils sont transportés à bras. Cette résolution est adoptée par 7 voix contre 2 (M.M. Terlet et Fritsch). b) Le Conseil décide à l'unanimité: il est institué une taxe de 0 F 50 par mètre carré utilisé, frappant les marchands ambulants stationnant sur la voie publique.

### **Délibération N°1066 Conseil de discipline des employés communaux**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour faire partie de la Commission du Conseil de discipline des employés communaux. Le Conseil municipal, après délibération, désigne à cet effet 1) M. Demézières Léon, adjoint, comme membre titulaire 2) M. Wanaverbecque Louis, comme délégué suppléant.

## Séance 5 octobre 1935

### **Délibération N°1067 Demande d'autorisation. Marché de gré à gré. Escalier fourni par M. Labeau.**

Approuvé le 5-10-35. Par le Préfet, le secrétaire général délégué. Signé illisible.

Monsieur le Maire expose au Conseil que pour pouvoir régler la dépense occasionnée par la pose et la construction de l'escalier de la Mairie, il est nécessaire de passer un marché de gré à gré avec Monsieur Labeau. Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à passer le dit marché pour un prix forfaitaire de 4890 francs sous réserve de l'autorisation de monsieur le Préfet Suivent 8 signatures.

## Séance du 12 octobre 1935

**Convocation d'urgence le 9-10-1935 pour une réunion le samedi 12 octobre à 18 heures. Objet de la réunion: construction d'un bureau de poste.** Suit 1 signature. **Séance du 12 octobre 1935**

Le douze octobre mil neuf cent trente cinq, dix huit heures, Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fernand Leroy, Maire.

Etaient présents: MM. Leroy, Demézières, Guyot, Terlet, Lebon, Fritsch, Guéret, Nusz, Schacher, Nique, Caillié, Wanaverbecque.



### **Délibération N°1068 Urgence**

Le Maire expose à l'assemblée que le propriétaire du bureau de Postes refuse de renouveler le bail qui le lie à l'administration. Ce bail se termine le 1er mars prochain. Le Maire a donc jugé urgent de convoquer le Conseil pour le mettre au courant de cette situation et en délibérer. L'urgence mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération N°1069 Bureau de Poste**

Le Maire expose à l'assemblée que le propriétaire du Bureau de Postes refuse de continuer à louer son local à l'administration des PTT. Le bail se termine le 1er mars 1936. Il importe donc de procurer un local à l'administration des PTT. Deux solutions se présentent 1° Acheter un terrain et faire construire un immeuble. Cette solution est très onéreuse. En effet le Crédit Foncier prête aux communes au taux de 6,80%. Ainsi pour un prêt de 100 000 francs, remboursable sur 30 ans, l'annuité serait de 7856 F 58 2° trouver un particulier qui fasse bâtir un local agréé par l'administration des PTT. Deux propriétaires ont été pressentis par l'Inspecteur de PTT dont le choix est plutôt porté sur la proposition de Mme la Princesse de Poix. Celle-ci ferait bâtir chemin d'Anizy, côté est, lieu dit les Noires Epines

Un immeuble spécialement conçu pour être Bureau des Postes

et le louerait 3500 F par an. Comme ce chiffre semble élevé à l'administration, eu égard à l'importance de la commune, l'Inspecteur des Postes déclare qu'il accepterait cette solution si la commune acceptait de participer pour 20% dans le prix du loyer soit 700 F par an. Cette exposition étant faite le Maire met aux voix les propositions suivantes:

- 1) la commune construira elle même le bureau des Postes. Cette proposition est rejetée à l'unanimité.
- 2) L'emplacement choisi, route d'Anizy, côté est, lieu dit les Noires Epines convient pour un bureau de Postes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- 3) La commune participera pour 20% dans le loyer payé par l'administration. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. avec la réserve suivante ; que la somme versée par la commune ne dépassera jamais 700 F (sept cents francs)

### **Délibération N°1070 Hospitalisation Ronéo Dante**

Le Maire expose au Conseil que l'enfant Ronéo Dante, actuellement à Saint Quentin avec sa mère, ayant habité Pinon de février 1924 à Juin 1935, aurait besoin d'être placé en sanatorium. La préfecture demande au Conseil de donner son avis sur ce placement. Le Conseil, après en avoir délibéré, faisant remarquer à Monsieur le Préfet que l'importance des sommes payées par la commune au titre des hospitalisations (plus de 10 000 F en 1934) compromet sérieusement l'équilibre du budget communal, émet un avis défavorable au placement de l'enfant Ronéo si ce placement doit être payé par la commune.

## Séance 28 novembre 1935

### **Délibération N°1070 Demande d'autorisation spéciale de 800 F Sapeurs Pompiers**

Approuvé. 3e Div. 1er B. Pinon 20-11-35

Le Maire expose à l'assemblée que le crédit prévu au budget primitif pour "Sapeurs Pompiers Entretien Manœuvre" est insuffisant pour payer aux pompiers les sommes qui leurs sont dues pour manœuvre, prestations, et heures de présence à l'incendie chez M. Leroy G. Le Maire propose à l'assemblée qui l'approuve de prélever sur les fonds libres la somme de 800 F pour parfaire à l'insuffisance du crédit. Suivent 9 signatures L'an mil neuf cent trente-cinq, le vingt-huit novembre à six heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Leroy Fernand, Maire. Présents: MM. Leroy, Demézières, Guyot, Wanaverbecque, Schacher, Terlet, Fritsch, Guéret, Nusz, Caillié, Lebon. Absent: M. Nique, excusé. Elu secrétaire: Monsieur Guéret.

### **Délibération N°1071 Bureau de bienfaisance**

Le Conseil approuve les radiations effectuées sur la liste d'assistance médicale gratuite. Le conseil refuse d'approuver la nomination de Mme Villain Lampenois ? comme bénéficiaire de la fondation de Grailly en remplacement de Mme veuve Guéret. Le Conseil municipal approuve la nomination de Mme Labeau comme membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance en remplacement de M. Leroy Jules, décédé.

## Séance 3 décembre 1935

### **Délibération N°1072 Demande d'autorisation spéciale de 10 000 F.**

Approuvé le 3-12-35

Le Maire expose à l'assemblée municipale que les frais d'assistance médicale pour 1934 s'élèvent à 12 000 F et que les crédits prévus sont insuffisants d'environ 10 000F. Il y aurait donc lieu de prélever une somme de 10 000 F sur les fonds libres de la commune. Cette décision est approuvée par neuf voix contre deux (MM. Terlet et Schacher).

### **Délibération N°1073 Nomination des répartiteurs pour 1935**

Le conseil est mis au courant par la mairie de l'erreur qui s'est produite en session de mai où ont été nommés des répartiteurs en nombre insuffisant. En conséquence le conseil annule la délibération 1057 et nomme répartiteurs pour 1936

1	Guéret Alphonse propriétaire à Pinon,	70 ans.	Répartiteurs titulaires
2	Fritsch Victor "	49 ans.	"
3	Dujon Léon "	76 ans. "	"
4	Terlet Eugène "	67 ans.	"
5	Terlet Georges, jardinier	57 ans.	"
6	Schacher Marcel propriétaire à Pinon	44 ans.	"
7	Darsonville Jules propriétaire à Allemant	69 ans.	"
8	Béreau Edmond propriétaire à Cuffies	71 ans.	"
9	Mondaine Gaston électricien à Anizy le Château	62 ans.	"
10	Renavier Robert propriétaire "	50 ans.	"

#### Suppléants

1	Labeau Alfred charron à Pinon	54 ans.	répartiteurs suppléants.
2	Desmaret Théodore propriétaire à Pinon	62 ans.	"
3	Nusz Théophile "	57 ans	"
4	Guyot Lucien "	46 ans	"
5	Hulin Paul "	52 ans	"
6	Ladeuille Lucien "	67 ans	"
7	Sebart Auguste propriétaire à Anizy le Château	86 ans	"
8	Samuel Gabriel boucher à Anizy le Château	57 ans	"
9	Vairon Henri propriétaire à Ambrief	47 ans	"
10	Dubuisset henri industriel à Lizy	41 ans	"